

Avenir de la langue française

Journal de l'association «Avenir de la langue française» (créée à Paris en 1992)

Numéro 1 - juin 1998

2 F

L'éditorial du président

Je suis heureux de « préfacier » ce premier numéro. Une association qui s'est donné l'ambitieux projet de défendre la langue de la République se doit en effet de diffuser un journal.

On sait la douloureuse circonstance, la mort de Philippe Rossillon, qui m'a conduit à en prendre la présidence. Philippe avait su donner à notre association une vision et un élan qui ne doivent pas disparaître avec lui. C'est donc dans le droit fil de son action que j'entends inscrire la mienne.

J'aime ce mot « Avenir ». La langue française a un glorieux passé qu'il m'a été donné de mesurer dans tous mes postes diplomatiques à l'aune du prestige dont jouit notre littérature. Elle a aussi un présent impressionnant, manifesté par l'appartenance à la Francophonie de près du tiers des États. Mais c'est à nous tous qu'il appartient de faire en sorte qu'elle ait aussi un avenir. Or, force est de constater que, devant la « subversion linguistique » de l'anglo-américain, qui tend à s'ériger en langue unique à l'échelle du monde, cet avenir n'est pas assuré. Il n'est que de voir à quelle vitesse progresse cette subversion à la radio, à la télévision, dans nos journaux, sur les murs de nos villes, pour prendre les dimensions du danger.

Certes, notre association s'est donné pour tâche de faire respecter en France l'indispensable législation linguistique tendant à la protection du citoyen. Elle ne doit cependant pas être seulement considérée comme un « bras séculier » pourchasseur de contrevenants. En vérité, rien de ce qui concerne la langue française ne saurait lui être étranger. L'union faisant la force, je souhaite vivement qu'« Avenir de la langue française » coordonne ses actions avec celles des autres associations, comme Défense de la langue française ou l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française. C'est dans cette mesure que nous serons efficaces.

La langue est l'instrument même de la pensée. Sa corruption et sa

destruction progressive par une syntaxe et un vocabulaire étrangers sont donc un crime contre l'esprit. Notre combat doit être pour la diversité et contre une uniformisation qui serait pour l'humanité un fantastique appauvrissement. La langue nous accompagne tout au long de notre vie. Elle mérite que, pour elle, l'on s'enthousiasme et l'on combatte. Elle est notre bien le plus précieux !

Bernard Dorin, ambassadeur de France



La Francophonie intérieure et mondiale

Les pères fondateurs, et ceux qui nous ont rejoints ces six dernières années, sont plus déterminés que jamais dans leur combat. Après avoir contribué à faire inscrire dans la Constitution, dès 1992, que « la langue de la République est le français », après avoir participé à l'élaboration du « projet de loi Tas-ca », devenu la « loi Toubon » en 1994, après avoir obtenu quelques succès dans leurs nombreuses démarches pour faire appliquer cette loi, ils savent que la tâche reste immense, *presque* surhumaine. Tout est dans le « presque ». Ils doivent faire en sorte que de vrais militants les rejoignent.

Le 14 novembre 1997, jour de l'ouverture du sommet francophone à Hanoï, pour la première fois, entre mille cinq cents et deux mille personnes de tous âges et horizons sont descendues dans la rue, à Paris, pour manifester leur attachement à leur langue.

Autre signal : il est possible que, lors de l'une des modifications

constitutionnelles de cette année, sans doute celle qui concernera la ratification du traité d'Amsterdam, on introduise dans notre Constitution une mention de la participation de la République à la communauté francophone. Pendant modeste à l'engagement européen. Mais affirmation que la France ne veut pas boiter en ne marquant que le pas européen, et que sa politique étrangère doit continuer à « marcher sur les deux jambes ». Tous les francophones du monde sauront alors que la Francophonie reste un espace pour une France non noyée.

Nous avons, au cours de ces années, réussi à mener beaucoup d'actions communes avec des associations amies. Renforçons les convergences. Recrutons. Haut les cœurs !

Albert Salon, docteur d'État es lettres, vice-président et fondateur d'ALF

Un outil de dialogue

Le secrétaire général se réjouit de voir naître un organe de liaison entre les membres de notre association, ses amis, et aussi ceux qui jusqu'à présent n'avaient pas connaissance de ses activités.

Nos adhérents trouveront dans ces colonnes l'essentiel des informations qui leur étaient jusqu'ici adressées par lettre, mais dans un style plus allègre et une présentation moins compacte. Cependant l'avantage de ce nouveau moyen de communication sera surtout d'ouvrir un dialogue plus suivi que celui de l'assemblée générale annuelle. Ce dialogue devrait naître en particulier de la publication des lettres de nos lecteurs et des réponses que nous pourrions leur apporter. Il devrait surtout permettre aux uns et aux autres de mieux tenir compte d'expériences et de suggestions parfois méconnues.

Forum et outil de travail : un projet ambitieux. Mais la lutte pour la liberté de la culture, l'égalité des langues et la spécificité francophone n'est-elle pas déjà une entreprise aussi ambitieuse que nécessaire ?

Jean Griesmar, secrétaire général

Et vive la loi !

En France, les pouvoirs publics se sont toujours occupés du langage. Cela a commencé en 1539 avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts prescrivant l'usage exclusif du français dans tous les actes judiciaires. Cela a continué avec l'Académie française et son dictionnaire. Cela répond à un impératif d'unité, face aux risques de désagrégation liés à la diversité de la population.

Depuis la dernière guerre, un nouveau problème a surgi, causé par l'offensive d'une langue étrangère. Cette fois encore, la réponse est venue du législateur, mais dans le cadre des institutions démocratiques. La loi du 31 décembre 1975, dite loi Bas-Lauriol, a veillé, en particulier, à ce que le public fût informé dans une langue accessible.

Ce souci de clarté des communications est partagé par l'ensemble de l'éventail politique. Mme C. Tasca, secrétaire d'État à la Francophonie, avait saisi le Parlement d'un projet de

loi. À la suite du changement de majorité, un nouveau projet a été présenté par M. Toubon, ministre de la Culture et de la Francophonie, et voté.

La nouvelle loi sur l'emploi de la langue française - du 4 août 1994, entrée en vigueur le 7 septembre 1995 - s'attaque par priorité au plus important, à mon sens, des deux problèmes que pose l'avenir de notre langue : le domaine du français. Elle laisse davantage dans l'ombre l'autre problème, celui du vocabulaire, regardé comme relevant de procédures différentes.

En ce qui concerne le premier point - le domaine du français -, la loi affirme que le français est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. Cela veut dire qu'en France, dans les circonstances importantes de l'existence, on parle et on écrit en français. La loi nuance, certes, cette affirmation, notamment pour les manifestations, colloques, publications, revues, mais, sur le principe, elle trouve désormais appui dans la

Constitution, qui proclame que « la langue de la République est le français ». La loi préserve néanmoins les langues régionales, déclarant ne pas s'opposer à leur usage.

Quant au second point - le vocabulaire -, il est nettement en retrait dans la loi. Cela résulte, en particulier, de la décision du Conseil constitutionnel du 29 juillet 1994 : elle a, sauf exception, supprimé les dispositions qui rendaient obligatoire la terminologie prévue par des arrêtés sur la base de textes relatifs à « l'enrichissement de la langue française ».

Non, la loi ne ressemble pas à la caricature que certains en ont faite. Elle ne vous obligera pas à dire « fin de semaine » au lieu de « week-end ». Elle se borne à faire obstacle aux dérives habituelles. La parole appartient maintenant à tous les usagers, qui ne sont pas seulement les Français.

Jean-Jacques Méric, conseiller d'État honoraire

Monnaie unique, langue unique



Entrée de l'Institut monétaire européen (photo Marc Bonnaud 18/8/97)



Site internet de IME (06/98, www.ecb.int)

Langue, mode et ringardise : se garder en haut et se garder en bas (volonté et volition) (I)

Les observateurs étrangers le remarquent depuis la nuit des temps : peuple créatif et inconstant, cyclothymique et porté à l'autodénigrement autant qu'à l'infatuation collective, les Français

sont le peuple de la mode et des modes : « Je veux être persan ! Comment peut-on être persan ? »

La Francophonie n'est pas aujourd'hui à la mode, ni, comme on dit, « politiquement correcte ». Mon propos sera de rappeler que ce n'est pas une raison pour jeter le manche après la cognée : la roue tournera, et ceux qui n'auront pas renié leur langue reviendront bientôt en cour. Surtout : ne pas se laisser glisser au

fil de l'eau. Mon métier de pédagogue me confirme dans cette certitude. Deux exemples :

- Invité, lors de la dernière Journée de la francophonie, à porter la bonne parole dans un rectorat, j'avais pour public des élèves de prépa-HEC D'emblée et avec franchise, leur porte-parole m'a fait savoir que ses camarades tenaient que le combat (je n'aime pas beaucoup ce mot) pour le français relevait du néocolonialisme au pire et de la ringardise au mieux.

Il ne m'a pas été difficile de leur démontrer que « le français et la francophonie, c'est juteux » à tous les égards. Ils ont eu la loyauté de m'écrire peu après que je les avais convaincus.

- Contrarié de voir qu'un magasin de mode de Paris présentait une exposition (de qualité) en anglais et japonais... sans un mot d'égards pour les indigènes, j'ai obtenu au téléphone la vice-présidente de la (prestigieuse) entreprise, qui m'a avoué avoir elle-même été troublée et avoir essayé d'évoquer le problème (mais trop tard) avec son siège. Elle m'a rappelé spontanément pour me dire que le message était passé et que ce manquement à la courtoisie ne se reproduirait plus.

Aucune compagnie n'aime se mettre le public à dos. Peu avant, c'est la vendeuse d'un magasin de vêtements, à Paris, qui, dès ma première phrase, m'avait dit qu'elle approuvait ma protestation : la direction hollandaise l'obligeait à étiqueter ses rayons en anglais, ce qu'elle trouvait révoltant.

Si chacun de nous agit ainsi - toujours avec courtoisie et avec le sourire : j'ai du mal mais je me force un peu -, le français reconquerra l'espace perdu selon la stratégie du nénuphar. J'agis ainsi plusieurs fois par mois, et il y a peu de contre-exemples aux réactions que je relate.

Dans un seul cas (un magasin de téléphonie dont la raison sociale, imprononçable, est exclusivement anglaise ; agrégé d'anglais, j'ai poussé la cruauté jusqu'à corriger la phonétique du pauvre employé : « ze faune aouze »), je me suis entendu dire que l'anglais était « plus jeune et dynamique » (sic). Nous y voilà : le français est donc ringard. Seul l'américain est normal. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, la violence verbale est justifiable, et je me suis fait plaisir. Je sais aussi que mon algarade est remontée et qu'elle ne sera peut-être pas inutile. (*Suite au prochain numéro.*)

Jean Hourcade, (*L'Étang La Ville, 78*)

Le mystère des sandwiches

Un Français a-t-il le droit de savoir ce qu'il y a dans les sandwiches qu'on lui propose ?

Au début de 1997, à Versailles, le magasin Monoprix de la rue Clemenceau mettait en vente des sandwiches étiquetés uniquement en

anglais, et le service de restauration Class-croute, avenue du Général De Gaulle, affichait la liste de ses sandwiches uniquement en anglais. Le 2 février, j'écrivais à l'un et à l'autre pour leur signaler qu'ils étaient en pleine illégalité.

Aucune réponse de Class-croute ; l'écriteau reste en anglais jusqu'au début de 1998, où l'anglais est supprimé, sans être remplacé par rien. Le mystère s'épaissit : ni les Anglophones, ni les Francophones, ni personne, ne peuvent savoir ce qu'il y a dans ces sandwiches !

Monoprix, au contraire, répond par une lettre polie, reconnaissant le bien-fondé de la réclamation. Et, effectivement, quelque temps après (le temps, sans doute, d'écouler l'ancien stock d'étiquettes), tous ses sandwiches étaient étiquetés en français. Le mystère était dissipé !

Anne Souriau (*Versailles, 78*)

Un activiste face aux services publics et aux institutions

J'ai participé, avec des fortunes diverses, à des actions auprès de personnes morales de droit public.

La S.N.C.F., sans que l'on ait eu à exercer de grosses pressions sur elle, a rapidement fait figurer sur les panneaux des gares des traductions en deux langues, l'anglais et une autre langue.

La R.A.T.P. a, elle aussi, fait preuve d'une bonne volonté. Si elle n'a pas fait modifier les indications figurant sur les postes d'appel téléphonique d'urgence, installés dans les stations du métro parisien et portant seulement les indications « Appel » et « Call box », qui avaient été conçus avant la loi, elle a, par contre :

- dans toutes les aubettes, affiché une traduction en trois langues des instructions aux voyageurs ;

- dans les dernières livrées des nouvelles rames de la ligne n° 1, fait figurer des avis aux voyageurs sur la fermeture des portes en cinq langues, alors que les premières, conçues avant la loi actuelle, ne comportaient que l'anglais ;

- accepté de changer le titre des questionnaires soumis aux voyageurs sur certaines lignes d'autobus,

d' « Enquête-Flash » en « Enquête-Éclair ».

En ce qui concerne les transports aériens, je suis intervenu, sans résultat, auprès de la Direction générale de l'aviation civile, pour que la loi soit respectée, notamment pour des raisons de sécurité des voyageurs dans les aéroports (on pense aux attentats...), même si nous admettons qu'elle ne puisse pas s'appliquer aux relations entre les appareils en vol et les tours de contrôle.

Mon action s'est exercée, aussi, dans le domaine de la culture.

Avec succès, pour ce qui est du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, au sujet des statues exposées dans les rues de la capitale et dont les indications n'étaient traduites qu'en anglais.

Concernant les musées de Grenoble et Courbet, le Centre Pompidou (Paris) et la Caisse nationale des monuments historiques (interrogée sur les horaires d'ouverture du jardin des Tuileries, présentés sur les grilles d'entrée en français et en anglais seulement), mes démarches n'ont pas encore abouti.

Jacques-Adolphe Martin (*Paris*)

Quand l'anglais mérite d'être pourchassé...

La Direction générale de la répression des fraudes de Haute-Savoie est timorée. La mairie d'Araches a favorisé la diffusion de plaquettes vantant les mérites du « snowpark » ainsi que des forfaits « kids »... Cette publicité contrevient, bien sûr, aux dispositions de la loi. Néanmoins, les agents de ladite administration ont estimé que ces appellations couramment employées dans le monde du ski étaient difficilement traduisibles.

Malheureusement, ces appellations ne sont que l'illustration d'une dérive qui gangrène le monde du sport, en particulier les sports de neige. Affaire à suivre...

Une société de remise en forme (la Compagnie bleue) affirme son mépris de la langue française ou plutôt son ignorance due à une grande part de snobisme... Elle propose en effet un service dénommé « cardio training », parmi d'autres, tels que les inévitables « steps » ou « fitness ». Le vocabulaire des salles de « remise en forme » verse de plus en plus, on le

voit, dans une américanisation assez peu en conformité avec la loi. Affaire à suivre, notamment par la Direction de la répression des fraudes. Lionel Cudennec (Paris)

Lettre ouverte à mon maire

Monsieur le Maire,

Le magazine de notre commune, dans son numéro de mars 1998, m'avait appris la décision du conseil communal des enfants, réuni en janvier sous votre présidence, de créer à Boulogne un « skate park », lieu réservé à la pratique du patin et de la planche à roulettes.

Cette désignation anglaise d'un futur haut lieu pour la jeunesse de la deuxième ville d'Ile-de-France m'avait immédiatement indigné : n'était-elle pas comme le coup de grâce porté au français dans l'esprit des dix ou vingt mille jeunes Boulonnais qui ne manqueraient pas de ressentir un peu plus leur langue maternelle comme morte, c'est-à-dire incapable de désigner des réalités nouvelles, aussi simples fussent-elles ?

Le numéro d'été du même magazine me confirme la nouvelle sous le titre : « Le skate park, un gros projet ». Puisque rien n'est définitif et qu'il est peut-être encore temps, un espoir tempère mon indignation : que vous laisserez le loisir aux jeunes de Boulogne de trouver, par exemple à la faveur d'un concours organisé dans les établissements scolaires de la ville, une désignation inspirée du génie de notre langue ou de son ascendance gréco-latine. Ce faisant, vous contribuerez à former les jeunes, plutôt qu'à les conformer à une mode qui n'a que trop duré.

En espérant vous croiser un jour sur le futur « roulodrome » de Boulogne (qu'en pensez-vous ?), je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Yvan Gradis (Boulogne-Billancourt)

Internet

À l'initiative d'un administrateur d'ALF (Marc Bonnaud), un forum de discussion (autrefois dénommé : niouzegruppe) sur la langue française

a été créé en avril 1998 : il s'agit de *fr. lettres.langue.francaise* (sans cédille, celle-ci étant possible pour les textes mais hélas pas encore pour les noms de forums). Vous pouvez y accéder à l'aide de votre lecteur habituel (Netscape. Macsoup, etc.) pour y participer à diverses discussions sur la langue française.

Vers un français transgénique ?

Des OGM. (organismes génétiquement modifiés), par exemple le maïs et le soja, sont arrivés sur nos marchés, dans nos assiettes sans que nous nous en rendions compte. Pire : nous les consommons sans le savoir, nous ne voyons pas toujours la différence et nous allons nous y habituer ! Certains scientifiques s'interrogent, et l'on affirme ceci, cela. Que croire entre ce qui est sup posé et ce qui sera ? Nous nageons dans le « brouillard ». Une seule chose serait certaine : ces OGM ressembleront aux véritables produits, ils auront le même goût.

De même notre français si nous n'y prenons garde !

Il risque, lui aussi, de devenir une langue « OGM. », tant il est expérimenté, transformé, anglicisé, baragouiné, abâtardi, dégénéré ! Il deviendra un « organisme » enté, bouturé, étété, amputé, ratatiné, effiloché ! Déjà, on nous l'a dévalorisé, on nous l'a abêti, on nous l'a désappris, on nous l'a bouté !

Il ne faut pas toucher à son fumé !

Notre langue aussi aura un « goût » de français, elle en aura un « air », elle en conservera certains aspects, elle y ressemblera : mais ce ne sera plus du français ! Nous parlerons et étudierons une « LGM », une « langue génétiquement modifiée ».

Et cela vaut pour toutes les langues qui glissent lentement mais sûrement vers une telle détérioration.

Guillen Deschamps (Paris)

Le Droit de comprendre (association)

98, rue de Sèvres. 75007 Paris ;
tél. 01 42 73 13 74

L'association fut créée en octobre 1994 pour coordonner et renforcer l'efficacité des associations qui œuvrent notamment pour le droit à une information claire et loyale des

consommateurs et des usagers du service public. Elle soutient à cet effet toutes les initiatives visant à favoriser le rayonnement de la langue française et à faire respecter les droits linguistiques des citoyens sur le territoire national et en Europe.

L'association a pour adhérents les associations : ASSELAFF, ALF*, DLF*, ICEG, RAP, ainsi que quelques personnes physiques (* : agréées au titre de la loi de 1994).

Depuis sa création, le *Droit de comprendre* engage ainsi des actions contre les entreprises publiques ou privées qui ne respectent pas le consommateur et l'utilisateur, au vu des infractions signalées par les adhérents des associations, et après avoir sélectionné celles qui méritent, à l'issue d'une mise en garde graduée, une action contentieuse de la part des associations adhérentes.

Vos relevés de faits sont donc précieux : pensez à nous les faire parvenir (voir ci-dessous).

Thierry Priestley, président de DDC

Documents disponibles à l'association

Plaquette de l'association, avec l'appel fondateur de 1992 (2 p.) • « Guide de l'utilisateur » : outil pratique pour défendre ses droits linguistiques (25 p.) • « Relevé de faits » : formulaire permettant de signaler une infraction possible à la loi du 4 août 1994(1 p.).

<i>Avenir de la langue française</i>
Directeur de la publication et président de l'association : Bernard Dorin Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon
Rédacteur en chef- correcteur : Yvan Gradis
Rédaction (et siège de l'association) : 98, rue de Sèvres, 75007 Paris tél. : 01 42 73 14 92 télécopie: 01 42 73 19 51
Internet : languefr@micronet.fr et www.micronet.fr/~languefr/alf
ISSN en cours
Imprimé par nos soins Dépôt légal à parution
Adhésion à l'association : 100 F (incluant l'abonnement)
Abonnement hors adhésion : 10 F (pour un an)